

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2008 A 18H30

L'an deux mil huit, le vingt et un Janvier, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Claude DUPONT, Maire.

Etaient Présents :

Monsieur Claude DUPONT, Maire, Monsieur Loïc DAGORT, Monsieur Gérard DELAMONTAGNE, Monsieur Christophe LOUIS DIT GUERIN, Madame Anne LE JARD, Monsieur Jean LECRIVAIN, Maires Adjoints, Maître Jean-Pierre LAURENT, Madame Dominique FILLATRE, Monsieur Sébastien RACHINE, Monsieur Laurent JAILLARD, Monsieur Christian LEFEBVRE, Madame Claudine CRESPO, Monsieur Christophe BELZ, Monsieur Marcel LESAULNIER.

Absents Excusés :

Madame Jocelyne LAMBARD a donné pouvoir à Madame Claudine CRESPO, Monsieur Denis MESLIN, Monsieur Jean-Luc LEBLOND, Docteur Dominique LEGENDRE.

Monsieur Laurent JAILLARD est désigné Secrétaire de Séance, conformément à l'article L.2121.15 Du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h35.

Madame CRESPO émet une remarque sur le compte rendu : Sur le point vélo Route :
" Cependant il est rappelé que le conseil n'est pas sollicité pour discuter sur le tracé, mais sur l'autorisation de traverser le territoire." Cette phrase lui semble ambiguë. Elle souhaite que le Conseil soit sollicité pour discuter du tracé définitif le moment venu. Ce à quoi Monsieur Le Maire donne son accord pour l'inscription de cette précision, il précise toutefois que l'autorisation donnée par le conseil lors de la séance sous entendait implicitement un accord sur le tracé.

Monsieur DAGORT pense que le tracé n'est pas forcément figé.

Cette remarque entendue, le compte rendu est approuvé.

<u>ORDRE DU JOUR :</u>

PROGRAMMATION D.G.E. 2008 - TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET D'AMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE DU CLOS DES SOURCES et DES LOCAUX DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur Le Maire rappelle le regroupement des deux écoles et les efforts des différents intervenants pour assurer l'accueil des élèves dans les meilleures conditions possible, chacun restreignant quelque peu son espace.

Il rappelle également que les négociations sont sur la bonne voie avec EDF pour la création d'un lotissement EDF sur la zone de dessous le Bourg qui devrait accueillir 30 pavillons destinés aux agents du futur EPR et à leur famille. Le nombre d'enfants devrait donc augmenter.

Pour toute ces raisons, il est nécessaire et il a été envisagé, voire promis, d'effectuer des travaux d'agrandissement et d'aménagement.

L'architecte, Monsieur Dominique LEVERD de Saint lô, qui a travaillé sur la première tranche d'extension, a été contacté pour une première esquisse destinée à la présentation de ce projet pour la programmation DGE 2008. Il lui a été demandé d'inclure dans son dossier les points évoqués avec les enseignants : deux salles de classe, une salle de motricité, un préau, une restructuration et une extension de la restauration scolaire et de l'office...

Afin que ces projets soient éligibles à la DGE, il est proposé de les classer en trois "familles", ainsi qu'il suit :

Les constructions neuves : (subvention possible à hauteur de 40%)

Deux classes primaires de 55m ²	165 000.00€
Salle de motricité de 90m ²	108 000.00€
TOTAL	273 000.00€HT

Gros travaux d'aménagement et d'entretien : (subvention possible à hauteur de 30%)

Création d'un préau de 120m ²	37 000.00€
Sanitaires	63 500.00€
TOTAL	100 500.00€HT

Restauration scolaire : (subvention possible à hauteur de 30%)

Extension du restaurant scolaire de 55m ²	71 500.00€
Restructuration de l'office de restauration de 40m ²	24 000.00€
Extension de l'office de restauration de 40m ²	60 000.00€
Equipements de l'office	43 000.00€
TOTAL	198 500.00€ HT

Le total global s'élève à 572 000.00€ HT.

Il est donc proposé ce soir aux membres de l'assemblée d'approuver ce projet et de hiérarchiser les trois groupes.

L'échéancier proposé pourrait être le suivant :

Deuxième semestre 2008 : Début des travaux - / Classe / Salle de motricité/ Préau (à inclure si possible dans cette première tranche car très demandé)

Premier semestre 2009 : Travaux sur restaurant scolaire

Deuxième semestre 2009 - Premier semestre 2010 : Sanitaires - abords extérieurs - aménagement divers d'ensemble

La discussion est ouverte :

Monsieur RACHINE : serait-il possible d'envisager une réflexion sur le préau, peut-être, deux petits plutôt qu'un grand? A étudier au moment du projet plus détaillé, cela n'a pas été demandé par les enseignants.

Monsieur LEFEBVRE : L'architecte est-il définitivement retenu? Il a été sollicité pour l'esquisse chiffrée destinée à la Préfecture pour les subventions. Une consultation sera lancée plus tard.

Madame CRESPO souhaite au moment de la phase "conception", qu'une réflexion soit menée sur l'utilisation de matériaux et de sources d'énergie privilégiant le développement durable. Elle émet également le souhait de voir la possibilité d'intégrer un menu bio par semaine.

Madame FILLATRE : La restructuration de la restauration scolaire ne sera traitée qu'en dernière phase, pourra-t-elle alors fonctionner dans de bonnes conditions si beaucoup d'enfants arrivent? Il lui est répondu que le chantier des logements EDF, s'il arrive à terme ne sera pas terminé avant fin 2009, début 2010.

Toutes explications entendues, le dossier est approuvé tel que présenté par Monsieur Le Maire.

France TELECOM - Effacement de réseaux Chemin de la gare : modification délibération du 09.01.2008

Rappel : lors de la séance du 9 janvier la convention France telecom pour l'effacement des réseaux a été approuvée par le Conseil pour une participation de 2245.20€ de France Telecom sur un devis de 5226.00€ comprenant uniquement la fourniture et le cablage. Il convient également de prendre en compte les travaux de tranchée et pose de matériel.

Il est donc proposé au Conseil l'annulation de la délibération précédente et d'approuver les nouveaux montants ainsi qu'il suit :

Devis SARLEC pour Génie civil : tranchée et pose matériel :	9 949.25€ HT
Participation de France Telecom (pour 4 appuis communs) -	2 245.20€HT
TOTAL	7 704.05€HT

Sur le Devis France Telecom Fourniture et cablage d'un montant de 5 226.00€HT, la commune participe à hauteur de **745.20€**, somme à laquelle est ajouté le montant des dépenses du génie civil de 7 704.05€, donne une dépense globale pour la commune de

8 449.25€ HT

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité.

Remarques et Informations :

Madame FILLATRE demande que soient explicités les sigles divers dans les comptes rendus, tels pour le dernier procès verbal : CAUE et BRGM :

C.A.U.E. : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

B.R.G.M. : Bureau Recherches géologique et Minier.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h15.

Vu, Le Maire,
Claude DUPONT,